

**PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DU VENDREDI 28 NOVEMBRE 2025**

L'An deux mille vingt-cinq et le vingt-huit novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Didier CARLE.

Présents : Messieurs Didier CARLE, Jean-Claude GRAVIERE, Mesdames Nicole BAZ, Isabelle DESRUT, Nadège BOISSIN et Muriel VACHET,

Pouvoirs : Monsieur Christian SOLLIER (pouvoir à Monsieur Christian GORLIN), Monsieur Régis D'OLEON (pouvoir à Madame Nadège BOISSIN), Madame Nicole NEYRON (pouvoir à Monsieur le Maire)

Absentes excusées : Mesdames Géraldine PETIT, Solène ESPITALLIER.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire-Président, déclare la séance du Conseil d'Administration ouverte.

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil d'Administration doivent désigner parmi leurs membres un secrétaire de séance. Monsieur Christian GORLIN est désigné secrétaire de séance.

Adoption du Compte Rendu du dernier Conseil d'Administration :

Le Compte Rendu du 12 septembre 2025 transmis à tous les administrateurs le 24 novembre 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Question n° 1
Compte rendu des aides octroyées en Commission Permanente

Rapporteur : Nadège BOISSIN, Vice-Présidente

Le Conseil est informé sur les décisions que la Commission permanente a été amené à prendre lors de sa séance du 12 septembre 2025 concernant 3 demandes d'aide financière.

Question n° 2
Avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation et l'exécution des conventions de participation pour les risques santé et prévoyance des agents de la Ville et du C.C.A.S.

Rapporteur : Didier CARLE, Maire-Président

Suite à la convention initiale constitutive du groupement de commandes approuvée par le Conseil d'Administration du CCAS le 25 juillet 2025, il est demandé aux membres d'approuver un avenant modifiant l'article 4 de cette convention. Cet avenant désigne la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur, à savoir la ville de Pernes les Fontaines, comme compétente pour le choix du titulaire du marché.

Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité cet avenant et autorise le Président du CCAS, ou en son absence la Vice -Présidente, à le signer.

Question n°3
Délivrance des bons de chauffage

Rapporteur : Nadège BOISSIN, Vice-Présidente

Le Conseil est invité à se prononcer sur le montant maximal des bons de chauffage individuels qui seront délivrés par Madame BOISSIN pendant la période hivernale, après étude de leur situation, aux personnes rencontrant de sérieuses difficultés financières.

Il est proposé le montant maximal de 350 € (trois cent cinquante euros).

Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité ce montant.

Question n° 4
Secours en argent : bons alimentaires

Rapporteur : Nadège BOISSIN, Vice-Présidente

Le Conseil est informé sur les bons et colis d'urgence délivrés par Madame BOISSIN dans le cadre de sa délégation sur la période du 12/09/2025 au 14/11/2025.

L'ordre du jour ayant été examiné dans sa totalité, Monsieur le Maire-Président remercie les membres du Conseil et lève la séance à 19 Heures.

Christian GORLIN, Secrétaire de séance



Didier CARLE, Président

